



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations de logement

Question écrite n° 85125

Texte de la question

M. Marc Goua attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur les annonces qui ont été faites dernièrement en vue de la réduction des déficits publics. Le gouvernement envisage d'interdire le cumul entre demi-part fiscale et allocation personnalisée au logement (APL) pour les étudiants ne vivant plus sous le toit de leurs parents. Cette proposition, si elle se concrétise, pourrait avoir de graves conséquences pour les familles. Les enfants, pour suivre des études, ont le plus souvent besoin de quitter le foyer parental et de prendre un logement de location. C'est précisément à cette période, l'étudiant ne pouvant pas subvenir totalement à ses besoins, que la charge financière pour les parents est la plus importante. Cette proposition est profondément injuste, et instituerait une véritable discrimination entre étudiants en fonction des revenus de leurs parents. I lui demande de renoncer à une disposition qui ne manquera pas de toucher de plein fouet les ressources des familles.

Texte de la réponse

Le Président de la République a reçu le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le jeudi 26 août dernier, pour évoquer la situation des étudiants avant la rentrée de l'année universitaire 2010-2011. Il a annoncé, à cette occasion, qu'étant attentif aux préoccupations exprimées par les représentants de partenaires sociaux et par les représentants des organisations d'étudiants, il a décidé de ne pas modifier, pour les jeunes rattachés au foyer fiscal de leurs parents, les règles d'attribution des aides personnelles au logement dont bénéficient actuellement plus de 650 000 étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Marc Goua](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85125

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8218

Réponse publiée le : 7 décembre 2010, page 13331